

LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

| JANVIER | MANIFESTATIONS | LIEUX | ORGANISATEURS |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------|
| Dimanche 12 | THÉ DANSANT | SALLE DES FÊTES | COMITÉ DES FÊTES |
| Vendredi 17 | VOEUX DU MAIRE à 18H30 | SALLE DES FÊTES | COMMUNE |
| Samedi 25 | CONCERT DE L'HARMONIE DES 3 VALS Moment convivial autour de la galette des rois | SALLE DES FÊTES Entrée gratuite à 20h30 | L'ÉCHO DE L'ANTENNE |

| FÉVRIER | MANIFESTATIONS | LIEUX | ORGANISATEURS |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------|
| Vendredi 07 | LOTO | SALLE DES FÊTES | AVENIR MATHA FOOT |
| Samedi 08 | MOMENTS MUSICAUX à 11H | CINÉMA | AIDEM |
| Samedi 08 | CONCERT | SALLE DES FÊTES | AIDEM |
| du Samedi 08 au Dimanche 09 | SALON DES LOISIRS CRÉATIFS | COMPLEXE ASSOCIATIF | MME VASLIN |
| Dimanche 09 | THÉ DANSANT | SALLE DES FÊTES | COMITÉ DES FÊTES |
| Vendredi 14 | LOTO | SALLE DES FÊTES | COMITÉ DES FÊTES |
| Vendredi 21 | THÉÂTRE PATOISANT « LES DURS À THIEURE » à 20H30 PRIX : ADUL. 8€ - GRATUIT MOINS DE 16 ANS | SALLE DES FÊTES | MATHA AVENIR HAND-BALL |
| Dimanche 23 | THÉ DANSANT | SALLE DES FÊTES | INTER-CLUB |
| Samedi 29 | AG + CONFÉRENCE | COMPLEXE ASSOCIATIF | DONNEURS DE SANG |

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES - Année 2019

BALCONS :

- 1^{er} / Mr et Mme BERNARDIN Michel - 5 rue de Suchet
- 2^{ème} / Mr et Mme BARBEAU Jean-Claude - 7 rue Chante Alouette
- 3^{ème} / Mr et Mme DELAVEAU Michel - 8 rue de l'Avenir
- 4^{ème} / Mr et Mme FOURBIL Marcel - 25 rue André Brugérolle

FLEURS :

- 1^{er} / Mme BEAUTÉ Nadine Mr COUY J-Pierre - 4 imp. Croix des Bergères
- 2^{ème} / Mr et Mme ANGIBAUD André - 8 avenue de Chantemerle
- 3^{ème} / Mr et Mme CRON Robert - 48 rue de St Jean d'Angély
- 4^{ème} / Mme GUILLMONT Odette - 6 rue Bernard Buffet

FACADES :

- 1^{er} / Mr et Mme MOREAU Jean-Michel - 4 rue Traversière
- 2^{ème} / Mr et Mme PAUTOT Yves - 8 rue Bernard Buffet
- 3^{ème} / Mme BAILLARGUET Myriam - 6 rue Traversière

PETITS ESPACES :

- 1^{er} / Mr et Mme LEDROIT Jacques - 3 route de Courcerac
- 2^{ème} / Mme HUBERT Annick Mr DAIGRE Alain - 16 rue de la Laiterie
- 3^{ème} / Mr et Mme TARENT Claude - 2 chemin de la Source
- 4^{ème} / Mr et Mme CHARPENTIER Bernard - 4 rue Principale – Héritolle
- 5^{ème} / Madame JEAN Marie-Josèphe - 41 route de Prignac

GRANDS ESPACES :

- 1^{er} / Mr et Mme POUPOT René - 16 rue de Chante Alouette
- 2^{ème} / Mr et Mme ROBERT Gérard - 12 rue du Semblier
- 3^{ème} / Mr DUC Marcel - 3 route de Sonnac
- 4^{ème} / Mr et Mme BIAIS Jean-Louis - 6 rue des Palombes



Le 1^{er} octobre, les nouveaux sponsors du véhicule communal ont été accueillis à la mairie. Leur publicité sera visible pendant 3 ans.

Un grand merci aux entreprises partenaires.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme

L'enquête se déroulera à la Mairie de Matha du 30/12/19 à partir de 8h30 au 31/01/20 à 17h, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le commissaire-enquêteur recevra à la Mairie de Matha

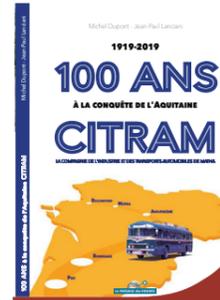
30/12/19 de 8h30 à 12h - 7/01/20 de 14h à 17h

15/01/20 de 8h30 à 12h - 24/01/20 de 8h30 à 12h

31/01/20 de 14h à 17h

Le dossier peut aussi être consulté par internet :

<http://ville.matha-mairie17.fr/>.



MATHA flash

INFOS

Mairie de Matha - Place de l'Hôtel de ville 17160

05 46 58 50 64 - www.matha-mairie17.fr

JANVIER - FÉVRIER 2020

N°26

EDITO



Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2019 s'achève avec l'ouverture de la maison de santé pluridisciplinaire. Après l'inauguration du nouveau complexe sportif au printemps, c'est un des équipements majeurs de notre commune qui voit le jour, avec toujours le même objectif : préserver le dynamisme de notre territoire en assurant les services nécessaires à nos concitoyens.

La nouvelle signalétique en cours d'implantation est un outil important pour mieux communiquer sur les nombreux services proposés dans notre ville.

Cette fin d'année est riche en événements, avec l'anniversaire de CITRAM qui a fait connaître et apprécier Matha au-delà du département de la Charente-Maritime, et toutes les animations de Noël

que les villes voisines nous envient (mais si !!!). Qu'elles soient orchestrées pendant 4 jours par l'Association des Commerçants et Artisans de Matha avec la participation de nombreuses associations mathaliennes, pendant tout un week-end par l'Association des Parents d'Elèves de la Providence lors du traditionnel marché de Noël, ou par Les Baladins de l'Antenne et l'Eglise Protestante pour 2 dimanches de concert, toutes ces initiatives doivent être saluées et nous continuerons à les accompagner dans leur démarche d'énergie positive.

Même si, dans notre vie quotidienne de mathalien, nous n'y prêtons plus vraiment d'attention et n'avons pas ce même regard, je peux vous assurer que Matha est perçue par les visiteurs comme une commune très dynamique, forte de son activité commerciale, de ses nombreuses associations et de sa population très investie dans la vie communale.

Le vendredi 17 janvier 2020, vous êtes tous invités à nous retrouver à la salle des fêtes pour la présentation des vœux, accompagnée de quelques surprises, dans cette ambiance très conviviale qui nous est chère.

En attendant, je vous adresse, en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale, nos meilleurs vœux de bonne santé et de grand bonheur.

Wilfrid Hairie, Maire de Matha

100 ANS CITRAM

Matha sous les projecteurs !

Cette importante manifestation a mis à l'honneur notre commune grâce à une large communication relayée par les médias :

Reportage sur France bleu La Rochelle, plusieurs parutions et gros titres dans Sud-Ouest, 1 page entière dans la Charente-Libre, une saga en 4 épisodes dans l'Angérien Libre, 1 article dans le courrier français... Plus de 400 personnes venues de toute la région Nouvelle-Aquitaine ont participé avec émotion à cet anniversaire en présence des directeurs régionaux de Citram et de nombreux élus.

Photos Gérard VAUBOURG



Le livre « 100 ans Citram » est en vente :
- Ma Presse à Matha
- Casino à Blanzac-les-Matha
et dans les offices de tourisme de Matha et St-Jean-d'Angély



LES DÉCISIONS DU CONSEIL

Gestion des cimetières

● Afin d'assurer une gestion efficace et pérenne des cimetières de Marestay et Saint-Hérie, la décision de se doter d'un outil informatique, en remplacement des documents papiers jusqu'alors utilisés, avait été validée par le conseil et la dépense inscrite au budget 2019.

La proposition faite par SOLURIS (Syndicat informatique) prévoit l'acquisition du logiciel, le relevé topographique, la scannérisation et numérisation des titres de concessions, les photos des emplacements, l'intégration des données et la formation du personnel - Coût total : 27 880,32 € TTC.

Ces différentes prestations viennent d'être réalisées et l'outil est désormais opérationnel.

● Depuis de nombreuses années, la commune offre aux familles mathaliennes la possibilité d'acquérir des caveaux déjà construits, afin de faciliter leurs démarches lors d'un décès.

10 caveaux doubles vont être achetés à l'entreprise Grandon-Barillou et installés dans le cimetière de Saint-Hérie - Coût 11 360,88 € TTC.

Voirie de desserte de la résidence seniors

« Les Printanières »

● Comme convenu lors de l'engagement du projet, le conseil accepte l'intégration de la voirie desservant l'établissement et les parcelles voisines dans le domaine public communal. Le coût de ce transfert a été évalué à 75 000 € HT, correspondant aux équipements réalisés : réseau d'eaux pluviales, éclairage public et revêtements.

Voirie de desserte du lotissement de la Croix Thomas

● La voirie et les réseaux desservant le lotissement privé de la Croix Thomas seront intégrés au domaine public communal, après acte d'acquisition pour l'euro symbolique.

Maison de Santé Pluridisciplinaire

● Coût des travaux : divers avenants au marché initial, arrêté à 836 342 € HT, sont acceptés afin de valider les modifications jugées nécessaires au cours du chantier. Les dépenses supplémentaires sont de l'ordre de 4%.

● Baux de location : Le montant des loyers demandés aux différents praticiens ont été fixés en fonction des espaces privés et communs utilisés, sur la base de 9 € du m², et des jours de présence de chacun dans l'établissement. Cette recette couvrira le remboursement des emprunts contractés.

Location du bâtiment relais de la laiterie

● A la demande des Ets SEVA, entreprise chargée de la réalisation des travaux du réseau de communication électronique (fibre optique) à Matha et dans les environs, un bail de location va être signé à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée d'un an minimum, pour le stockage du matériel nécessaire - Montant mensuel 1 200 € HT (hors charges).

Bail de location des locaux de la Trésorerie

● Suite au départ en retraite de Mr Fragneau, receveur municipal, les services de la trésorerie ne souhaitent plus utiliser le logement de fonction. Le loyer a été renégocié sur la base de 12 196,48 € par an pour l'occupation des seuls locaux administratifs.

Tableau de classement des voies communales

● Une étude a été menée pour définir la longueur cumulée de toutes les voies communales existantes sur l'ensemble du territoire de la commune. Ce travail a permis de répertorier 41 320 ml de voies communales à caractère de chemins et rues et 32 337m² à caractère de Place, soit environ 1/3 en plus des éléments connus à ce jour. Ces informations sont à transmettre à la Préfecture chaque année pour le calcul des dotations versées par l'Etat à la Commune et entraîneront donc une augmentation de nos recettes (à partir de l'année 2022).

Vente de parcelles aux Godinières

● Deux entreprises implantées dans la Zone Artisanale des Godinières souhaitent s'agrandir alors qu'il ne reste pas de terrains riverains disponibles appartenant à la CDC. Par contre la commune dispose de plusieurs parcelles inoccupées.

Le conseil accepte de vendre à Nicolas Girard, menuisier, et à Romain Mayet, paysagiste, deux terrains d'une superficie unitaire de 2 000 m² environ au prix de 7 € HT le m².

Plusieurs missions ont été confiées au Syndicat Départemental de Voirie pour l'étude ou la réalisation des projets communaux

● Etude d'aménagement d'un giratoire aux abords de la Z.A. des Godinières - Coût 2500 € HT

● Etude d'aménagement du secteur de la coopérative agricole - Coût 3900 € HT

● Mission de maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux du parking Citram rue d'Angoulême - coût en fonction du montant des travaux.

Création d'un poste d'adjoint administratif

● Afin de pourvoir au remplacement de l'agent chargée de la comptabilité, de la paie et des élections, dont le départ en retraite est prévu au 1^{er} avril, un poste est créé pour former dès à présent la personne recrutée au fonctionnement de la mairie de Matha.

Acquisitions

● Achat d'un réfrigérateur à Depann'ménager service 16-17 pour le complexe sportif - Coût 427,90 € TTC

LA MAISON DE SANTÉ

Les travaux se sont achevés comme prévu courant décembre et les professionnels de santé sont installés.

Actuellement les locaux sont occupés par deux médecins, un dentiste, un kinésithérapeute, un infirmier et par un hypnothérapeute, un audioprothésiste, un chiropracteur à temps partiel.

Il reste des possibilités d'accueil pour un médecin, un dentiste, un kinésithérapeute et d'autres prestataires de santé.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser à la mairie de Matha.



LE DÉFIBRILATEUR : PARLONS-EN !



Des défibrillateurs sont en cours d'installation aux abords ou dans les bâtiments publics les plus importants.

Un poste est en service à l'intérieur du gymnase et un matériel mobile est disponible en mairie pour les manifestations extérieures.

En début d'année 2020 trois autres postes seront implantés en extérieur, visibles de la voie publique, sur les façades de la mairie, de la salle des fêtes et du complexe associatif.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Les 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales devront être déposées au plus tard le 7 février 2020.

Pour voter, il vous faudra :

- Être inscrit sur les listes électorales,
- Être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin,
- Être de nationalité française ou être citoyen de l'union européenne
- Jouir de ses droits civils et politiques.

Pièces à fournir :

- Le formulaire Cerfa N°12669*02 (pour les citoyens français) ou N° 12670*02 (pour les citoyens européens)
- Une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport
- Un justificatif de domicile à votre nom, daté de moins de 3 mois (facture d'électricité, de gaz, téléphone fixe, impôts...)

Dépôt de la demande : www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr

- Au guichet de votre commune ou par courrier.
- En ligne sur les sites internet

Ces sites permettent également de vérifier votre inscription afin de savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit, connaître l'adresse de votre bureau de vote ou encore vérifier que vous n'avez pas été radié des listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes de 18 ans, ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018.

Les citoyens de l'Union européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales pour participer à l'élection des conseillers municipaux et des représentants au Parlement européen dans les mêmes conditions que les électeurs français.

ORDURES MÉNAGÈRES : NOUVEAU

A partir du mois de janvier 2020, le ramassage de tous les déchets sera effectué par CYCLAD le JEUDI :

les déchets recyclables (sacs jaunes) seront toujours collectés le JEUDI matin à partir de 5 heures, mais les ordures ménagères seront collectées les JEUDIS après-midi à partir de 14 heures.

Merci de sortir vos sacs le plus tard possible afin de ne pas encombrer les trottoirs.